Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20261119-2026_11_111-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures (**19 novembre 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 13 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 13 novembre 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, THELLIEZ Nicole, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : DELAPORTE David, LAMBOLEY Annick, DUFOUR Gwénaëlle, FERELLEC Christophe, CORRE Marion, GLEVAREC Frédéric.

Étaient absents : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs :
DELAPORTE David donne pouvoir à BRABAN Tugdual,
LAMBOLEY Annick donne pouvoir à LALLOUET Michèle,
DUFOUR Gwénaëlle donne pouvoir à PERON Liza,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : NOEL Bernard.

Était également présente : GUYAVARCH Isabelle (Directrice Générale des Services).

N° 2026-11-111 : Prolongation du programme PVD sur 2027

Rapporteur : BRABAN Tugdual

La commune de Châteauneuf-du-Faou est lauréate du programme « Petites Villes de Demain », dispositif national porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en faveur de la revitalisation des centralités de plus de 1 600 communes.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20261119-2026_11_111-DE

Son entrée dans le programme s'est traduite par la signature d'une convention d'adhésion le 18 mars 2021, puis d'une convention cadre valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT, article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation) le 16 décembre 2022, avec l'État, la Région Bretagne, la Communauté de Communes de Haute Cornouaille et la commune. L'ORT confère à la commune des droits juridiques et fiscaux spécifiques au bénéfice du périmètre de revitalisation approuvé.

La convention d'ORT, initialement achevée le 31 mars 2026, a été prorogée par avenant n° 1 approuvé par délibération n° 2025-12-149 du 18 décembre 2025 : volet « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026, volet ORT jusqu'au 31 décembre 2027.

Plusieurs actions structurantes ont depuis été engagées ou réalisées (musée Sérusier livré à l'été 2025, transformation de la friche de l'ancien cinéma en logements sociaux, OPAH-RU multisite, ravalement des façades, requalification des espaces publics), et un poste de chef de projet a été pourvu sur la commune financé à 75% par l'Etat.

Comme annoncé par courrier de Monsieur le Préfet en date du 12 octobre 2026, le programme évolue vers une nouvelle génération (2027-2032), accélérateur de projets, avec un nombre réduit de communes réparties en deux groupes : « Petites Villes de Demain » et « Petites Villes de Demain renforcé », bénéficiant de moyens accrus.

Par un courrier adressé au Préfet en date du 22 octobre 2026, la commune a manifesté sa volonté de bénéficier du dispositif pour la période 2027-2032 nouvelle génération.

Dans l'attente des informations officielles attendues prochainement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Proroge le volet « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2027, complétant ainsi la convention ORT,
- Assure la poursuite et l'achèvement des actions engagées et garantit la continuité du dispositif.

Cette prorogation ne modifie ni le périmètre ni les orientations du plan d'action ; le volet ORT demeure prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 conformément à l'avenant n° 1.

Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
NOEL Bernard

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)